



Loi sur contre visite controle technique

Par **vandamme**, le **03/02/2009** à **09:52**

j'ai passé une visite pour ma voiture une 106 essence
cette voiture a été refusée remplacement coté gauche d'un cable frein suite à une usure
j'ai donc remplacé ce cable

Je reprends rendez vous pour présenter la voiture et il me la refuse à nouveau pour le cable
frein mais cette fois ci coté droit (qu'il n'avait pas vu la première fois)

A -t- il le droit ?

MERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **11:58**

Bonjour,

Réponse OUI car votre câble de frein à droite pouvait être encore bon à la première visite et
HS à la contre-visite. S'agissant des freins, il y va de votre sécurité et de celle des autres,
alors, pas le choix.